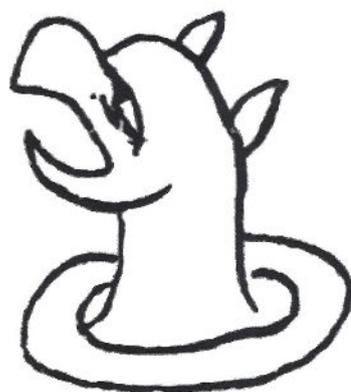
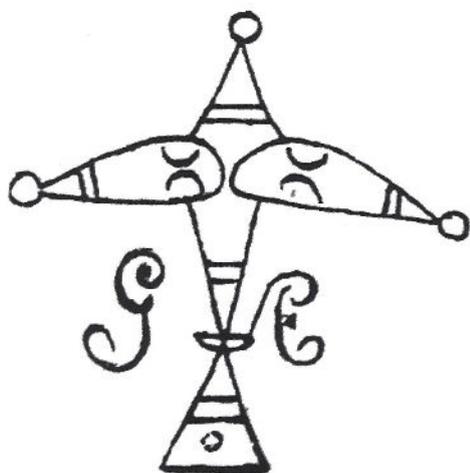
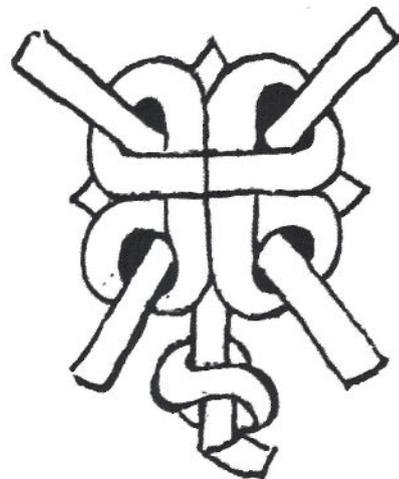
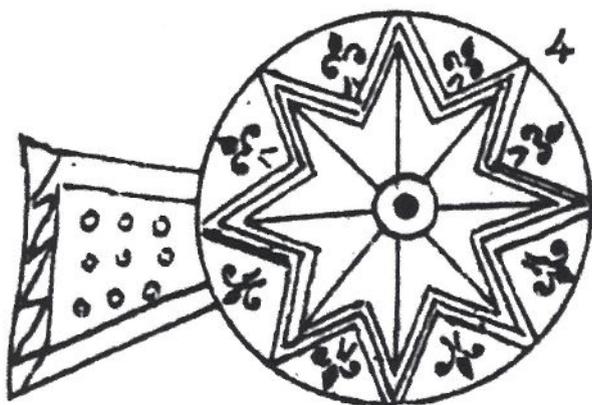
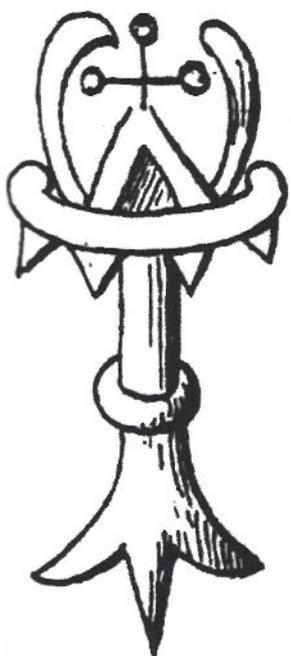


# Revue internationale d'histoire du Notariat

## Le Gnomon



IHN

  
Notaires  
de France

**Le notariat francophone : des pères fondateurs  
aux enfants fantômes (1992-2024)**

*Laurent DEJOIE*

**Jean-Nicolas Bontemps,  
un notaire aux multiples fonctions**

*Philippe BERTHOLET*

**Robert Badinter et les notaires**

*Andrea FICHOT*

n° 222

Janvier - Mars 2025

# Éditorial

## NOTAIRE ET HISTORIEN



Un notaire ne doit pas faire d'histoires, c'est bien connu.

Le secret professionnel auquel il est soumis lui interdit de révéler ce que ses clients lui ont confié. Sa déontologie exige de lui un devoir de réserve et d'impartialité en toute circonstance, outre une obligation de régler à huis clos ses différends avec un confrère sur un dossier sans en étaler les termes devant les parties.

Et pourtant le notaire est faiseur d'histoire. Mais, à la manière d'un Monsieur Jourdain, il n'en n'a pas toujours conscience.

Dans une intervention intitulée « L'historien chez le notaire »\*, Jean Favier soulignait ainsi que le notaire est un témoin privilégié et officiel des relations entre les hommes et les communautés d'hommes. Cherchant dans l'intimité de son office à constituer dans l'immédiat une preuve dans un dossier particulier, il fait œuvre d'historiographe en écrivant l'histoire des gens de son temps. Ses actes témoignent de l'identité des parties, de leurs liens familiaux, de leur profession, de la composition de leur patrimoine et de leurs centres d'intérêt, ou encore de leur environnement relationnel. Autant d'éléments d'un degré de fiabilité élevé qui vont permettre à l'historien, plus tard, de reconstituer une histoire des personnes, des familles, des biens et de certains phénomènes socio-économiques.

Pierre Tesnière, fondateur de l'Institut international d'histoire du notariat il y a cinquante ans, et tous ceux qui ont participé à cette aventure ou l'ont poursuivie jusqu'à ce jour, sont pleinement conscients de cette dimension de la fonction notariale.

Mais ils sont également convaincus que si le notaire fait l'histoire, c'est l'histoire qui a fait le notaire.

Nulle autre profession n'a été dans sa construction aussi tributaire du temps, de l'émergence et du développement, souvent erratique, d'un type de système juridique et judiciaire, et plus largement d'une culture, en particulier de l'écrit et de la recherche de l'équilibre des rapports humains. Le notariat n'est pas une évidence : on peut vivre sans lui alors qu'il est difficile de concevoir une société sans médecin ou architecte. Connaître son histoire, c'est comprendre pourquoi il existe, comment il a résisté à de multiples épreuves, pour quelles raisons il a été maintenu et par quelles voies il s'est constamment adapté à l'évolution de la société. Autrement dit, c'est savoir assurer sa pérennité.

Pour paraphraser Jean Favier, le notaire a ainsi tout à gagner à venir chez l'historien.

Notre Institut a été invité en début d'année par l'Institut national des formations notariales – Paris (INFN-Paris) à délivrer le premier cours d'histoire du notariat aux étudiants du nouveau diplôme d'études supérieures de notariat (DESN). Ce fut l'occasion de convaincre un auditoire manifestement intéressé de la nécessité de savoir dans quelle histoire leur choix de devenir notaires s'inscrit afin qu'ils deviennent à leur tour, par leur exemplarité et leur inventivité, les acteurs d'un notariat d'avenir.

Ces quelques lignes leur sont dédiées en remerciement pour leur attention.

Alain ROBERT, Rédacteur en chef

\* Conférence de Jean Favier, membre de l'Institut, intitulée « L'historien chez le notaire » et donnée à l'occasion de l'Université du notariat du 11 septembre 2003.